

TARIFICATION 2018

POUR LES MUNICIPALITÉS MEMBRES

DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

PRIX MINIMUM : 7.50 \$

CATÉGORIES	PRIX À LA TONNE MÉTRIQUE
Arbres, branches, souches, résidus verts (écocentre)	Gratuit
Matelas et mobilier résidentiel	Gratuit
Matériels informatiques et électroniques (ARPE-Québec)	Gratuit
Matières recyclables (Centre de transferts)	Gratuit
Métal	Gratuit
Pneus (Recyc-Québec)	Gratuit
Résidus domestiques dangereux (RDD)	Gratuit
Résidus organiques triés à la source (ROTS)	Gratuit
Téléviseur	Gratuit
Traitement des boues de fosses septiques	13 \$
Boues d'épurations et septiques (plateforme)	25 \$
Matériaux secs triés – individus	25 \$
Matériaux secs triés – ICI	45 \$
Cendres industrielles	50 \$
Boues d'épurations et septiques sèches (LET)	60 \$
Sols contaminés	60 \$
Matériaux secs non-triés	130 \$
Matières résiduelles (LET – écocentre)	165 \$
Arbres, branches, souches, résidus verts (LET)	225 \$
Matières recyclables (LET – écocentre)	225 \$
Animaux morts	300 \$

Municipalités membres de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Chute-Saint-Philippe, Ferme-Neuve, Kiamika, Lac-des-Écorces, Lac-du-Cerf, Lac-Saint-Paul,
Mont-Laurier, Mont-Saint-Michel, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus,
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles et Sainte-Anne-du-Lac

Acronymes

LET : lieu d'enfouissement technique
ICI : institutions, commerces et industries

Conversion tonne métrique en livre

1 tonne métrique = +/- 2 205 livres